

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS UN LIBRARY

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

MAR 9 1978

UN/SA COLLECTION

**2036<sup>e</sup>** SÉANCE : 24 OCTOBRE 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2036) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420) . . . . .	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2036<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le lundi 24 octobre 1977, à 15 h 30.

*Président* : M. Rikhi JAIPAL (Inde).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2036)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420).

*La séance est ouverte à 16 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.* 1

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 20 octobre 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12420)

1. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Président du Conseil de sécurité a reçu des lettres émanant des représentants du Nigéria et de la Tunisie par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

2. En raison du nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, je prie les représentants du Nigéria et de la Tunisie d'occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à la table du Conseil quand ils souhaiteront prendre la parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Harriman (Nigéria) et M. Mestiri (Tunisie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je désire également informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bénin, de la Jamahiriya arabe libyenne et de Maurice une lettre datée du 24 octobre qui se lit comme suit :

"Nous soussignés, membres du Conseil de sécurité, avons l'honneur de demander que, durant ses présentes réunions consacrées à l'examen de "La question de l'Afrique du Sud", le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à M. M. J. Makatini de l'African National Congress et à M. David Sibeko du Pan Africanist Congress!."

4. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Conseil accède à cette demande et j'inviterai M. Makatini et M. Sibeko à faire leurs déclarations en temps opportun.

*Il en est ainsi décidé.*

5. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour répondre à la demande faite au nom du Groupe des Etats africains dans une lettre en date du 20 octobre émanant du représentant de la Tunisie en sa qualité de président du Groupe africain pour le mois d'octobre [S/12420].

6. Les membres du Conseil sont également saisis de quatre projets de résolution dont les auteurs sont le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne et Maurice et qui figurent dans les documents S/12309, S/12310, S/12311 et S/12312 du 29 mars 1977. En outre, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le document S/12422, qui contient le texte d'une lettre en date du 21 octobre adressée au Secrétaire général par le représentant de Sri Lanka.

7. Le premier orateur est le représentant de la Tunisie, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe africain pour le mois d'octobre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

8. M. MESTIRI (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la parole aujourd'hui pour vous exposer le point de vue du Groupe africain, que j'ai l'honneur de présider, en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud. Nous sommes particulièrement heureux, en tant que Tunisiens et en tant qu'Africains, que cette réunion ait lieu sous la présidence du représentant de l'Inde, le tout premier pays qui ait dénoncé l'horreur de l'apartheid.

<sup>1</sup> Distribuée ultérieurement sous la cote S/12423.

9. Par ma lettre du 20 octobre, je vous ai demandé, en ma qualité de président du Groupe des Etats africains, de réunir le Conseil de sécurité pour reprendre l'examen de la question de l'Afrique du Sud, où les derniers développements d'une situation déjà fort tendue et devenue maintenant intolérable appellent de la part du Conseil une réaction adéquate et urgente.

10. Il n'est certainement pas nécessaire de faire ici la genèse de ce problème, aussi vieux que l'Organisation elle-même, qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale par les soins de la délégation de votre pays, Monsieur le Président. Le Conseil de sécurité a eu à en connaître pour la première fois, dès 1960, quand le massacre de Sharpeville a amené la délégation tunisienne, alors membre du Conseil, à lui présenter le problème. Mon propos n'est pas de remonter aussi loin mais de rappeler au Conseil l'évolution de la question depuis la dernière session de l'Assemblée générale, durant laquelle ont été adoptées une série de résolutions traitant de l'*apartheid* et de ses effets néfastes en Afrique du Sud. Le 9 novembre 1976, en effet, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/6 D demandant au Conseil de sécurité de prendre des mesures urgentes, conformément au Chapitre VII de la Charte, en vue de l'application de sanctions militaires contre l'Afrique du Sud. En outre, la résolution 31/6 K priait le Conseil d'envisager des mesures visant à empêcher que de nouveaux investissements étrangers soient effectués en Afrique du Sud.

11. Malheureusement, l'appel de l'Assemblée générale est resté sans réponse. Les mesures énergiques préconisées par la communauté internationale n'ont pu être adoptées. Pire encore, l'Afrique du Sud en a profité pour augmenter la répression, continuer sa politique d'*apartheid*, tenter de créer de nouveaux bantoustans et poursuivre impunément ses attaques contre les pays voisins. Entre-temps, le Conseil de sécurité s'est réuni en mars 1977 pour examiner la question de l'Afrique du Sud à la lumière de la vague de répression déclenchée alors par le régime de Pretoria. Cependant, aucune décision n'a été prise à cet égard. Le débat a été ajourné en vue de permettre de plus amples consultations. Sept mois se sont écoulés depuis sans qu'aucune action concrète concernant l'Afrique du Sud ait vu le jour.

12. Et voici qu'interviennent encore, et de la façon la plus brutale, des mesures massives de répression que rien ne justifiait. Dirigées plus particulièrement contre ceux-là mêmes, parmi les Noirs et parmi les Blancs, qui préconisent le dialogue et prônent la résistance pacifique, ces mesures sont, de toute évidence, comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de la République tunisienne, "destinées à bloquer immédiatement toute possibilité de règlement pacifique et à créer une situation irréversible qui risque de précipiter la région tout entière dans la violence et dans l'affrontement".

13. Il est difficile, après cela, de continuer à faire semblant de croire à une disposition quelconque du Gouvernement de Pretoria d'opérer un changement sincère dans son attitude raciste. En fait, les événements des derniers jours sont révélateurs des intentions futures des dirigeants de

l'Afrique du Sud; ils constituent une reconfirmation, qui se veut définitive, de la politique d'*apartheid*; ils rappellent à ceux d'entre nous qui voulaient espérer contre tout espoir qu'il est vain de continuer à se bercer d'illusions, d'autant plus que ces événements ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans un contexte précis, dans une logique implacable, inhérente au système même de l'*apartheid*. En effet, les mesures prises contre les diverses organisations de la population noire et de ses organes de presse font suite aux tueries de Soweto et à l'assassinat en prison de Steve Biko. Elles n'en sont que plus révoltantes, et il est normal qu'elles aient soulevé l'émotion et provoqué la réprobation parmi tous les peuples du monde, et même parmi les pays les plus indulgents à l'égard du régime d'*apartheid*. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris note des condamnations claires et nettes émises par plusieurs pays occidentaux, dont les Etats-Unis, et nous enregistrons avec satisfaction les réactions de ceux qui ont esquissé des gestes de réprobation en rappelant, ne fût-ce que provisoirement, leurs ambassadeurs. Ces condamnations et ces démonstrations de solidarité, même tardives, constituent une marque d'intérêt que les pays d'Afrique ne sauraient considérer comme négligeable. Malheureusement, quoique utiles et même nécessaires, les simples condamnations n'ont jamais été aussi peu suffisantes que dans les circonstances actuelles. La situation en Afrique du Sud est, en effet, en train d'évoluer rapidement vers un pourrissement de plus en plus lourd de menaces pour toute la région et pour la paix et la sécurité internationales.

14. Le Conseil de sécurité ne peut, à notre avis, sans faillir à sa mission, s'adonner encore à l'attentisme qui a été le sien jusqu'à présent. Il est saisi, depuis le 29 mars, de quatre projets de résolution présentés par les trois Etats africains membres du Conseil. C'est à ces quatre textes qu'il convient de revenir. Ceux-ci ont été souvent présentés comme un épouvantail pour les uns ou une panacée pour les autres. Ils ne sont ni l'un ni l'autre. Mais il faudrait les relire à la lumière des développements intervenus depuis les derniers débats du Conseil sur la question et les replacer dans leur juste perspective. Quand on lit par exemple le paragraphe 3 du document S/12309, qui exige que le régime raciste d'Afrique du Sud

"Cesse immédiatement de recourir aveuglément à la violence contre les personnes qui manifestent pacifiquement contre l'*apartheid*, au meurtre de détenus et à la torture des prisonniers politiques",

et qu'on pense à la mort de Steve Biko survenue quelques mois après, on est, du moins faut-il l'espérer, saisi de quelque remords. Je ne saurais affirmer que si l'on avait adopté ce projet de résolution Biko serait encore en vie, mais on est en droit de se poser des questions, de cruelles questions. De même en va-t-il des autres projets, dont aucun n'a de caractère particulièrement draconien à l'égard de Pretoria; les actions préconisées constituent un minimum de mesures susceptibles d'éveiller l'intérêt de l'opinion publique des Blancs d'Afrique du Sud et de leur faire prendre conscience de la gravité de la situation créée par le comportement de leurs dirigeants. Le fait que l'Afrique demande qu'il ne soit livré aucune aide militaire aux bourreaux de Soweto ne relève quand même pas d'un extrémisme abusif.

15. Nous nous demandons si les hésitations et les tergiversations du Conseil n'ont pas encouragé le Gouvernement de Pretoria à agir comme il l'a fait. Mais il est important qu'à la veille des élections de la minorité blanche celle-ci sache que l'Organisation des Nations Unies est déterminée à agir et que, la patience du Conseil de sécurité ayant atteint ses limites, les membres de ce dernier — tous ses membres — sont prêts à assumer leurs responsabilités. Toute abstention, tout atermoiement, renforcerait les plus fanatiques des Blancs au détriment de ceux, de plus en plus nombreux, qui ont compris où se trouve le salut.

16. Nous sommes persuadés que l'heure de vérité est arrivée. Si l'Organisation des Nations Unies ne relève pas le dernier défi de Pretoria, aucun progrès décisif ne pourra être accompli nulle part en Afrique australe. Nous ne proposons pas de répondre au défi de la violence raciste par la violence légitime des dispositions coercitives de la Charte mais par une action solidaire minimale limitée au domaine économique et à celui de la coopération militaire et nucléaire.

17. Le Conseil de sécurité, après l'Assemblée générale, a consacré plusieurs débats à la situation en Afrique du Sud. Plusieurs fois, le Gouvernement de Pretoria a été condamné pour sa politique d'*apartheid* et les mesures répressives qu'elle implique. Nous ne croyons pas qu'un long débat à la suite des récents événements soit nécessaire. Certes, une condamnation de ces mesures serait la bienvenue, encore que le paragraphe 1 du projet de résolution S/12309 couvre déjà cet aspect.

18. Ce que le Groupe africain veut exprimer au Conseil par ma voix, c'est son espoir de voir celui-ci donner unanimement son approbation aux projets de résolution qui lui sont soumis et contribuer ainsi à aider le peuple sud-africain dans la dure épreuve qu'il subit du fait de l'*apartheid* et dont nous sommes convaincus qu'il triomphera inéluctablement.

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. David Sibeko, à qui le Conseil a transmis une invitation cet après-midi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. **M. SIBEKO** (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, votre pays a été une source vivante d'inspiration pour nous tous qui vivons sous le joug de la domination coloniale ou de l'occupation par les colons blancs. L'Inde, en effet, dans la période d'après guerre, a été le premier pays à baisser le drapeau du colonialisme britannique et à se dresser comme nation libre et indépendante parmi les autres nations du monde. Comme le représentant de la Tunisie l'a fait remarquer, c'est votre pays qui, le premier, a soulevé la question des lois d'*apartheid* en Afrique du Sud, le premier qui, à l'Organisation des Nations Unies, a soulevé le problème des lois de discrimination raciale, question qui préoccupe notre organisation depuis lors de façon constante et continue.

21. Avec l'indulgence du Conseil, je commencerai ma déclaration en rappelant ce que m'a dit, au cours d'un entretien privé, le représentant d'une importante puissance membre du Conseil après avoir entendu notre déclaration et

écouté ensuite patiemment les fulminations du représentant de Vorster, il ne lui restait personnellement aucun doute quant à la question de savoir qui était le mieux qualifié pour gouverner l'Afrique du Sud.

22. Il n'y a pas un homme d'Etat, pas un journaliste objectif qui, ayant rencontré Mangaliso Sobukwe, président du Pan Africanist Congress, n'ait conservé l'impression que Sobukwe possède la sagesse politique, l'autorité morale et le sens de la justice nécessaires pour panser les blessures profondes infligées au peuple africain par plus de 300 ans d'oppression et pour ensuite mener notre nation tout entière vers la paix et la prospérité en tant que peuple libre.

23. Au lieu de cela, ce que nous voyons imposer à la majorité de la population de notre pays, c'est un régime dirigé par des tyrans qui, parce qu'ils redoutent les conséquences de l'échec de leur politique, comme le disait un éditorial du *Transvaler* la semaine dernière, ont de propos délibéré emprunté une voie qui mène l'Afrique du Sud vers un enfer racial. L'holocauste dans lequel Vorster et sa clique dirigeante entraînent l'Afrique du Sud aura des résultats qui, inévitablement, se feront sentir de façon durable au-delà de ses frontières. A n'en pas douter, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud représente un grave danger pour la paix mondiale.

24. La tâche essentielle confiée au Conseil de sécurité est de préserver la paix mondiale. Lorsque cette paix est menacée de manière aussi flagrante qu'elle l'est aujourd'hui en Afrique du Sud, c'est un devoir, un devoir sacré, pour les membres du Conseil d'agir promptement pour y faire face.

25. Selon Jimmy Kruger, le chef de la police de Vorster, le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud s'est vu contraint la semaine dernière de prendre des mesures rigoureuses contre au moins 16 organisations de masse du peuple azanien et deux groupes anti-*apartheid* dirigés par des Blancs parce qu'ils fomentaient la révolution en Afrique du Sud. Le régime d'*apartheid* a également été dans l'obligation d'interdire deux journaux publiés pour les Noirs : *The World*, un quotidien, et son journal frère, *Weekend World*. Les mesures prises contre les adversaires du régime d'*apartheid* ont été accompagnées d'arrestations massives et de la détention de dirigeants de ces organisations, ainsi que du rédacteur en chef du *World*, Percy Qoboza. Raciste jusqu'au bout, le régime de Vorster traite ses adversaires blancs avec des gants car jusqu'à maintenant il a seulement assigné à résidence et frappé d'un ordre d'interdiction le courageux Donald Woods, rédacteur en chef du *Daily Dispatch* d'East London, et le Dr. Beyers Naude, directeur du Christian Institute.

26. Ce qui se passe en Azanie, c'est que les masses noires opprimées sont presque à la limite de leur endurance et sont de toute évidence décidées à se débarrasser de l'oppression qui les piétine. En présence de conditions très défavorables, le 16 juin 1976, les enfants de Soweto sont devenus le symbole universellement reconnu de la résolution du peuple azanien. Leur lutte courageuse à mains nues, avec des pierres, des gourdins, des bouteilles et autres armes improvisées, contre les mitrailleuses, les chars et autres armes perfectionnées de la police paramilitaire et fasciste d'Afrique du Sud a constitué un exemple pour leurs compatriotes du pays tout entier.

27. Malgré des massacres barbares qui ont coûté la vie à plus de 1 000 Noirs, y compris des enfants de 4 ans, les masses continuent de se soulever, tel des raz de marée, dans les villes et les villages, les municipalités et les odieux bantoustans. Enfin, le régime de Vorster a été obligé de reconnaître ouvertement qu'il y a un soulèvement national en Azanie. Craignant que ce soulèvement ne devienne maintenant une lutte armée généralisée, le régime d'*apartheid* a en fait déclaré l'état d'exception en tant que première étape vers un durcissement des lois draconiennes qui existent déjà dans le pays.

28. Le régime raciste sud-africain a annoncé que l'interdiction des organisations de masse noires, y compris la Black People's Convention et la South African Students' Organization, était de caractère permanent. De plus, Kruger a dit aux journalistes qu'il n'avait pas l'intention de faire traduire en jugement les détenus. Selon le *Washington Post* d'hier, Mme Qoboza s'est entendu dire par son mari, lorsqu'elle est allée le voir à la prison de Modderbee, que la police de sécurité avait dit que les détenus resteraient emprisonnés sans jugement jusqu'au mois d'août de l'an prochain.

29. A la fin de la semaine, le nombre de personnes détenues depuis mercredi dernier était passé à 200. Il y a parmi elles des Azaniens en vue comme Rachidi Hlaku, président de la Black People's Convention, le Révérend Manas Buthelezi, président de la Black Parents' Association et évêque de l'Eglise évangélique luthérienne d'Afrique australe, le Dr Nthato Motlana, médecin éminent, qui est président du Comité des Dix de Soweto — c'est sa deuxième détention depuis le 16 juin 1976 —, et S'mangaliso Mkatshwa, qui avait convoqué la Black Renaissance National Convention en 1975 et qui est secrétaire général en exercice de la Conférence des évêques catholiques d'Afrique du Sud. Cette année déjà, il avait été assigné à résidence et avait été frappé d'autres restrictions pour cinq ans.

30. Ces hommes et d'autres, détenus comme eux, ont été qualifiés d'agitateurs communistes. Percy Qoboza, catholique fervent, qui a un diplôme en théologie et qui, même lorsque nous étions écoliers dans la même municipalité de Sophiatown, n'aurait pu être pris pour un radical, a vu fermer son journal et a été arrêté parce que les colonnes du *World*, qui appartient à des mines d'Afrique du Sud, feraient partie de la conspiration communiste que voyaient Vorster et ses amis.

31. Mais, comme nous le savons tous, Hlaku, Buthelezi, Motlana, Mkatshwa ainsi que des centaines d'autres sont en prison simplement pour avoir formulé les griefs universellement connus des Noirs qui vivent sous le colonialisme de l'*apartheid*. C'est une activité démocratique qui est normale dans les pays au nom desquels Vorster prétend mener sa croisade contre le communisme. Percy Qoboza et Donald Woods sont "coupables" d'avoir fidèlement rapporté ces griefs et les vues des autres détenus, autre liberté fondamentale dans ces démocraties.

32. Selon le service étranger de la British Broadcasting Corporation ce matin, on croit, en Afrique du Sud, que le présent débat du Conseil de sécurité sera le plus dur qu'il y ait jamais eu sur le régime d'*apartheid*. L'opinion mondiale

est passée en force du côté des millions d'opprimés en Afrique du Sud, et le régime le reconnaît. Kruger a dit au cours d'une interview que le cabinet sud-africain en avait tenu compte avant de décider des interdictions massives et des arrestations nombreuses. Pourtant, celui-ci a appliqué les mesures très rigoureuses de répression que l'on sait.

33. Chacun sait que Vorster se rend très bien compte que ses partenaires commerciaux traditionnels et ses alliés de longue date représentés ici sont dans une sorte d'impasse diplomatique; il a donc choisi avec une précision diabolique le moment d'agir. Ils ont besoin de lui pour assurer des résultats satisfaisants à leurs initiatives concernant la Namibie et le Zimbabwe. Si ces pays s'abstiennent de voter de manière négative comme toujours, permettant ainsi l'adoption de résolutions obligatoires contre le régime d'*apartheid*, Vorster a menacé de ne pas coopérer en ce qui concerne la décolonisation de la Namibie et du Zimbabwe. Tout le monde le sait.

34. Il y a une manière plus simple d'expliquer ce que fait ce traître raciste à l'égard des cinq pays occidentaux du Conseil de sécurité qui ont négocié avec lui au sujet de la Namibie et du Zimbabwe: il les fait chanter. La rançon qu'il exige est un autre triple veto qui empêcherait le Conseil d'agir conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est là du chantage.

35. Ce sont les pays occidentaux eux-mêmes qui nous ont appris à ne jamais céder à ceux qui se livrent au chantage, sinon ceux-ci recommencent sans cesse. Il sera intéressant de voir comment ils réagissent devant ce maître chanteur d'un cynisme choquant. Certes, nous avons été impressionnés par les critiques très vives qui affluent de Bonn, de Londres, d'Ottawa, de Paris et de Washington, et nous avons été impressionnés aussi par les pas minuscules faits dans la bonne direction, comme le rappel d'ambassadeurs. Mais il ne faut pas oublier que Vorster n'est pas simplement un délinquant mineur que l'on peut traiter avec des reproches bénins. C'est un assassin; il tue de sang-froid, et maintenant il faut ouvertement du chantage, montrant une autre de ses tendances criminelles. C'est un maître chanteur. C'est un gangster dangereux. La justice que le peuple azanien exige de la communauté internationale, qui a déclaré que l'*apartheid* était un crime contre l'humanité, ne saurait plus se faire attendre si l'on veut réduire les effusions de sang dans notre pays et de l'autre côté des frontières. On ne saurait l'esquiver.

36. Il faut également se rappeler que, avec ou sans une action punitive internationale, le peuple azanien et son mouvement de libération sont résolus à intensifier la lutte jusqu'à ce que la population recouvre le pouvoir politique et ses terres. Contre cela, Vorster n'a pas seulement pris les mesures draconiennes que nous connaissons tous, mais il a autorisé son armée fasciste à commettre une agression contre tout Etat africain qui, selon lui, représente un danger pour l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, et cela au moment où il a acquis l'aptitude de fabriquer et de déployer des armes nucléaires. Il y a deux semaines, il a faussement accusé les Botswana et le Mozambique d'entraîner des guérilleros azaniens, prélude bien connu à l'exécution d'un plan diabolique d'agression contre des Etats africains indépendants qui s'opposent à la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et au colonialisme des Blancs.

37. Anthony Lewis écrit dans le *New York Times* de ce matin quelque chose qui s'applique non seulement à son président et à son propre pays mais aussi, à nos yeux, à tous les alliés des Etats-Unis :

“ . . . , les efforts déployés par M. Carter pour redonner de l'importance aux valeurs occidentales dans les affaires étrangères sont ici en jeu. Le danger réside dans le fait que le Gouvernement sud-africain prétend défendre ces valeurs . . . Si les Etats-Unis semblaient donner leur appui à cette thèse pour le moins étrange, la politique de Carter mériterait d'être accueillie avec un certain cynisme.”

38. Nous avons toute confiance en l'attitude de nos amis représentés au Conseil. Les déclarations qu'ils ont faites ici, à l'Assemblée générale et ailleurs nous permettent de penser qu'ils appuieront la ligne de conduite recommandée dans les projets de résolution qui ont été soumis au Conseil. Notre peuple est reconnaissant à jamais du soutien qu'il a toujours reçu des pays africains libres, des pays non alignés, des pays socialistes et des pays nordiques. Sa reconnaissance se manifeste par les sacrifices qu'il consent pendant qu'il lutte pour détruire le colonialisme de l'*apartheid* et pour édifier un pays qui respectera scrupuleusement les principes des Nations Unies tels qu'ils sont définis dans la Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le problème pour nous a toujours été de persuader le

Royaume-Uni, la France, les Etats-Unis et leurs alliés de se joindre aux autres Membres de l'Organisation pour appuyer notre juste cause.

39. Enfin, je voudrais déclarer que l'acte insensé de Vorster la semaine dernière, rendu plus inquiétant encore par son intention de créer un reich de l'*apartheid* dont il serait le führer après les élections du 30 novembre pour Blancs seulement, fournit à la communauté internationale une excellente occasion de réaffirmer son autorité par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Le débat actuel doit s'achever par l'adoption de résolutions qui prépareront la voie à la proclamation immédiate d'un embargo total sur les armes à destination de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, à l'arrêt des investissements et du commerce ainsi qu'à d'autres sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, et à l'isolement du régime d'*apartheid* dans le domaine des sports et de la culture, vers la cessation de tout projet scientifique commun et vers un isolement diplomatique total de ce régime jusqu'à ce que le gouvernement de la minorité blanche soit renversé et que l'Azanie se dresse en tant que société démocratique et non raciale. Sinon, Vorster déclarera que vous n'avez “rien à voir” avec la question.

*La séance est levée à 16 h 45.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها  
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---